

N/REF : 12/02/2025 11H46 C:000053 I:02439
V/REF : AC/C12522
V/Email reçu le Mercredi 12/02/2025 a 11H46

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CLA
IMMEUBLE : CLOS ARCHE -CLA
15-17, AV. FRANCOIS MITTERRAND
.
35135 CHANTEPIE

Rennes, le 26 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 15 MITTERRAND - LOGT VACANT SUR PASS CHANTIER AU 17/03
LOGEMENT N° 104937, PORTE N°51, 5° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 104937 CLA - (CLA - 01 - 15)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 17/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 20/03/25 a 15H57 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	120,00	120,00
TOTAL H.T.					120,00
T.V.A. a 10,00%					12,00
TOTAL T.T.C.En EURO					132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.